L'Ã©volution du prix de l'eau de 1991 Ã 1997

Dossier de
 Pierre MAIN
March 1999

France - Le montant moyen d'une facture d'eau d'une consommation annuelle de 120 m3 (base INSEE) est passÃ©e de 1 229 francs en 1991 Ã 1 974 francs en 1997. Sur les six derniÃ¨re annÃ©es, le montant global de la facture d'eau s'est accru de 61 %, alors que pendant la mÃªme pÃ©riode, l'indice gÃ©nÃ©ral des prix progressait de 11 %. Mais le rythme annuel d'augmentation se ralentit. Ouf... Par Pierre MAIN. H2o avril 1999.

L'Ã‰CONOMIE DE L'EAU

Quelle tuyauterie Ã la franÃ§aise ?

Les prix de l'eau ont beaucoup augmentÃ© au cours des derniÃ¨res annÃ©es. La DGCCRF suit donc ce secteur de trÃ¨s prÃ¨s. Elle rÃ©alise chaque annÃ©e, depuis 1994, une enquÃªte Ã partir des factures d'eau Ã©tablies par les communes ou les sociÃ©tÃ©s exploitantes. L'enquÃªte porte sur un Ã©chantillon de 738 communes reprÃ©sentant une population d'environ 23,4 millions d'habitants. Les donnÃ©es recueillies ont permis de rÃ©aliser en mai 1997, un dossier sur les prix de l'eau couvrant la pÃ©riode 1991/1996. Ces donnÃ©es viennent d'Ãªtre actualisÃ©es.Â

Pierre MAIN

plaquette EnquÃªte sur le prix de l'eau - 1991/1997

Centre
national de formation et de documentation (CNFDCI) - DGCCRF

2, rue
Saint Pierre, BP 2048, 34024 Montpellier

H2o - avril 1999

Â

Ã‰volution des montants des factures

De 1 229 francs Ã 1 974 francs

Le montant moyen d'une facture d'eau en juillet 1997 d'une consommation annuelle de 120 m3 (base INSEE), est de 1 974 francs TTC, contre 1 910 francs en 1996 et 1 229 francs en 1991. Sur les six derniÃ¨res annÃ©es, le montant global de la facture d'eau s'est accru de 61 %, alors que pendant la mÃªme pÃ©riode, l'indice gÃ©nÃ©ral des prix progressait de

11%. Mais le rythme annuel d'augmentation se ralentit (+ 11,3 % en 1992 et 1993, + 3,3 % en 1997).

La dispersion des niveaux de prix demeure importante : l'Ã©cart entre le prix au m3 le plus bas observÃ© au niveau des communes et le prix le plus Ã©levÃ© Ã©tait de 1 Ã 7,4 en 1991. Il est de 1 Ã 7 en 1997. Le prix au m3 de la commune la moins chÃ¨re est de 4,80 francs en 1997, celui de la commune la plus chÃ¨re de 33,57 francs. Si l'on retire de l'Ã©chantillon les 10 % les plus chers et les 10 % les moins chers, l'Ã©cart est ramenÃ© Ã 1,7 en 1997 (1,8 en 1996).

Â

Structure de la facture : consommation / assainissement

Il faut distinguer :

La distribution (fourniture d'eau potable), avec les postes suivants : abonnement /consommation, redevance "prÃ©servation des ressources", taxe FNDAE, Fonds national d'adduction d'eau, taxe VNF, Voies navigables de France, et TVA.

La collecte et le traitement des eaux usÃ©es (assainissement), avec les postes : prix du service, redevance pollution, TVA.

Les diffÃ©rents postes n'ont pas Ã©voluÃ© de maniÃ¨re parallÃ¨le. La partie assainissement, qui Ã©tait infÃ©rieure de prÃ¨s de % Ã celle de la distribution, la rejoint en 1995 (900 francs pour chaque montant), puis la dÃ©passe de 4 % en 96, et de 6 % en 97 (1 014 francs pour l'assainissement et 960 francs pour l'eau). Cette Ã©volution rÃ©sulte notamment du VIÃ¨me programme d'investissement des agences de l'eau en matiÃ¨re de collecte et de traitement des eaux usÃ©es. Ce plan portait prÃ©cisÃ©ment sur la pÃ©riode 1992-1996.Â

DÃ‰COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU - 1997

Ã‰volution dÃ©taillÃ©e des diffÃ©rents postes

DÃ©composition de la facture - Des Ã©volutions notables apparaissent entre 1991 et 1997. La part "distribution de l'eau" (hors redevance et taxes), majoritaire dans le montant total de la facture en 1991 (53 %), est au dessous de la moitiÃ© en 97 (42 %). La part "collecte et traitement des eaux usÃ©es" (hors redevance et taxes) s'est maintenue au mÃªme niveau : 31 %. La part de la redevance "pollution" versÃ©e aux agences de l'eau est passÃ©e de 7 % du montant de la facture en 1991 Ã 15 % en 97. S'y ajoute la redevance "prÃ©servation des ressources" (entre 1 et 2 % du montant de la facture). L'ensemble de ces deux redevances a ainsi plus que doublÃ© entre 1991 et 1997, passant de 8 % Ã un peu plus de 16 % du montant total de la facture. La part des trois taxes fixÃ©es au niveau national - Fonds national d'adduction d'eau (FNDAE), TVA, Voies navigables de France (VNF) - est passÃ©e de 7 % Ã 10 % du montant de la facture.

DÃ©composition du poste distribution de l'eau - Ces postes ont Ã©voluÃ© vers une plus grande prise en compte des frais fixes du service par le biais de l'abonnement dont la part s'est accrue, passant de 13 % du poste distribution en 91 Ã 17 % en 1997. Cette progression s'explique notamment par la modification du mode de facturation : les factures forfaitaires, qui reprÃ©sentaient le quart de l'Ã©chantillon en 1991, ont pratiquement disparu en 1997. La part proportionnelle Ã la "consommation" s'est rÃ©duite, passant de 78 % en 1991 Ã 71 % du poste distribution en 1997. La part de la redevance "prÃ©servation des ressources en eau" s'est maintenue dans la fourchette de 2 Ã 4 % constatÃ©e depuis l'origine (3 % en 1997).

DÃ©composition du poste assainissement - La partie assainissement, hors redevance et taxes, est ramenÃ©e de 76 % Ã 60 % . La part de la redevance "pollution" a augmentÃ© de 13 points, celle de la TVA et des autres taxes de 3 points.

Hausses des factures d'eau par bassin

De 50 % pour le bassin Adour-Garonne Ã 77 % pour le bassin d'Artois-Picardie

Il existe six bassins: Artois-Picardie, Seine-Normandie, Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, RhÃ´ne-MÃ©diterranÃ©e. Les factures d'Artois-Picardie ont progressÃ© le plus rapidement : 77 %. En effet, dans ce bassin, si le prix de l'eau elle-mÃªme n'a augmentÃ© que de 26 %, l'assainissement a plus que doublÃ© (144 %). Le montant des factures dans ce bassin est supÃ©rieur Ã celui constatÃ© dans les autres bassins : 2 161 francs, sensiblement au-dessus de la moyenne nationale (1 974 francs). Le bassin Seine-Normandie arrive en second, avec une Ã©volution proche de celle d'Artois-Picardie (+ 70 %), avec une hausse un peu moins forte (129 %) de l'assainissement, mais plus forte (31 %) pour la fourniture d'eau potable. Les factures du bassin Adour-Garonne sont celles qui ont progressÃ© le plus modÃ©rÃ©ment : 50 %.

La facture des communes

Elle augmente davantage dans les communes moyennes : + 65,3 % pour les communes de 50 000 Ã 100 000 habitants.

Les communes ont Ã©tÃ© classÃ©es en 4 catÃ©gories : moins de 5 000 habitants ; de 5 000 Ã 10 000, de 10 000 Ã 50 000, e plus de 100 000 habitants, hors Paris. La fourchette de niveau de prix moyens entre ces catÃ©gories Ã©tait Ã©troite en 1991 : 1 152 francs pour le plus bas et 1 273 francs pour le plus haut. Elle s'est lÃ©gÃ¨rement Ã©cartÃ©e depuis : de 1 853 francs Ã 2 103 francs en 1997. Les communes moyennes (50 000 Ã 100 000 habitants) ont connu la plus forte hausse (65,3 %). Celles de plus de 100 000 habitants, en revanche, ont augmentÃ© moins que les autres (51,5 %). Paris tient une place Ã part : plus de 90 % de hausse en six ans, mais en partant de trÃ¨s bas en 91 (891 francs). La facture est encore infÃ©rieure de 14 % Ã la moyenne nationale.

Â

Ã‰VOLUTION DE LA DÃ‰COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU ENTRE 1991 ET 1997

(prix moyens en francs)

Â
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997Â

Distribution de l'eau
654
685
731
765
793
822
842

Redevance PrÃ©servation des ressources
12
18

20

26

31

32

33

Assainissement

collecte - traitement des eaux usÃ©es
389
424

477

525

555

585

614

Redevance Pollution
83
134

165

220

253

284

291

FNDAE + VNF + TVA
91
107

130

153

167

187

194

TOTAL TTC

1 229

1 368

1 523

1 689

1 977

1 910
197

Ã‰volution des factures selon le mode de gestion du service

Les prix des services en gestion dÃ©lÃ©guÃ©e Ã©taient, en 1091, supÃ©rieurs, de 23 % Ã ceux des services en rÃ©gie. Ils ne l'Ã©taient plus que de 16 % en 96, 14 % en 1997. Il est Ã noter qu'au cours de la pÃ©riode, les services en rÃ©gie ont dÃ» mettre en application les rÃ¨gles comptables nouvelles imposant un budget de l'eau et de l'assainissement annexe au budget gÃ©nÃ©ral. Seules les communes de moins de 3 000 habitants pouvaient dÃ©roger Ã cette rÃ¨gle. Il reste difficile de comparer les donnÃ©es relatives Ã chacun des deux modes de gestion. La qualitÃ© des ressources en eau, la gÃ©ographie, le niveau d'Ã©quipement en matiÃ¨re de collecte et d'assainissement peuvent entraÃ®ner des Ã©carts significatifs. Ã€ cet Ã©gard, la perspective d'investissements importants conduit souvent les communes Ã adopter la gestion dÃ©lÃ©guÃ©e. .